

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	dare reserve a l'autome environnement				
Date de réception : 27/12/2018	Dossier complet le : 27/12/2018	N° d'enregistrement : 2018-7627			
27/12/2018	21/12/2018	2010-7027			
	1. Intitulé du projet				
Premier boisement de terre agricole.					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	des) pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique					
Nom LAVIGNE	PrénomPIERRE				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale					
Nom, prénom et qualité de la personne					
habilitée à représenter la personne morale					
RCS / SIRET _	Forme juridic	que			
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	ez à votre demande l'annexe obligat	aira nº1			
Joigne	2 a voire demande i annexe obligati	blie ii i			
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères annexé à l'article	R. 122-2 du code de l'environnement et			
	dimensionnement correspondant du proj				
N° de catégorie et sous catégorie		d des seuils et critères de la catégorie			
	Boisement de Peupliers, sur la commun	d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)			
	Oha9784.	e de l'adriat (24), sui une surface de			
agricore superioure a sinassi					
	*				
	4. Caractéristiques générales du projet				
Deivent être anneyées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8				
4.1 Nature du projet, y compris les évent		. I do formalane			
	le, suite à l'arrêt de l'exploitation (maïsic	ulture)			
-Travaux selon recommandations actue		altaro).			
Préparation du sol avant plantation.					
Plantation, sur la surface, de 145 et 205	plants tous protégés (soit 150 à 210 pla	ants / ha), avec type de clones adaptés au			
sol.					
-Après plantation : entretiens réguliers d	les interlignes et élagages progressifs ju	squ'a 8m.			

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du	projet
-Poursuite de l'er	ntretien et de la valorisation de terre après l'arrêt de l'exploitation agricole (maïsiculture).
Draduation de b	ois d'oeuvre de Peuplier de qualité, actuellement demandé par les industries.
-Production de be	ols d'oeuvre de Peuplier de qualité, actuellement demande par les industries.
	nmairement le projet
	phase travaux
	sol, labour, début Janvier 2019.
	Février et Mars 2019, de 145 à 205 Peupliers (écartement 7x7m ou 8x8m).
 Respect des dis 	stances recommandées vis à vis des fonds voisins et des fossés.
420 dans sa	phase d'exploitation
Après la plantation	
-Entretiens réaul	iers des interlignes, chaque année au printemps.
Entre la 2ème e	et la 8ème année (selon la croissance) : taillis de formation et élagages progressifs jusqu'à 8m (4-6-8m).
-Little la Zeille e	t la define d'ambée (selon la ciolssance).
-Pas de coupe d'	'éclaircie (plantation à densité finale).
-Récolte envisag	ée entre 15 et 20 ans (selon la croissance).
/	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra							
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). -Uniquement demande d'examen au cas par cas, au titre de l'item 47 c), premier boisement de terre agricole supérieure à 0ha50.							
-Absence d'enjeux environnementaux.							
4.5 Dimensions et caractéristiques du pre	ojet et superficie globale de l'opératio	on - préciser les unités de mesure utilisées					
Grande	urs caractéristiques	Valeur(s)					
Boisement d'un seul tenant.		0ha9784					
	, a 2						
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0_ °51'34"4E Lat. 44°53'33"14N					
Parcelle F 280, lieu-dit "Le Vézou Sud", commune de Paunat en	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)						
Dordogne (24).	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de						
	l'annexe à l'article R. 122-2 du						
	code de l'environnement :						
	Point de départ :	Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _					
		Long ° ' " Lat ° ' " _					
	Communes traversées :						
	:						
Jo.	ignez à votre demande les anne	exes n° 2 d 6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrag	e existant ? Oui Non 🗙					
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non environnementale?							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p							
indiquez à quelle date il a été autor							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?			
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements \boxtimes d'eau? Si oui, dans quel milieu ? Pas de modification du réseau d'eau existant. Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les \times ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Au contraire, la plantation aura un impact positif : d'entraîner des -Arrêt d'intrants. perturbations, des -Augmentation de la biodiversité. dégradations, des destructions de la X biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il Xsusceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

> Formulaire Standard de Données du site ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?			
Dans un site inscrit ?	-		
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			Consommation de 0ha9784 d'espace agricole, sans compromettre le potentiel de production de la parcelle, et de manière non définitive : réversibilité facile si nécessaire dans 15-20 ans.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Les Peupliers sont soumis à certains risques sanitaires (dégâts d'animaux, vent, insectes ou maladies), que l'on ne peut que prévenir par le choix des variétés utilisées : adaptation aux conditions locales et diversification.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Trafic d'engins sur la parcelle (tracteur) et fréquentation (travaux, surveillance) limités en phase de travaux d'exploitation. Trafic inférieur à celui engendré par une exploitation agricole du terrain.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	Les matériels utilisés pontuellement pour les travaux (phase travaux et exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur la parcelle concernée. Le projet n'entraine donc pas de nuisances sonores particulières.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		Au contraire, stockage de CO2.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?			Le projet s'inscrit dans une continuité de zones déjà boisées naturellement, avec des essences diversifiées.
			Reprise d'une activité sylvicole suite à la déprise agricole.
·?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :
	porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? ences du projet identis ? Non Si oui, décriveraces du projet identifications de conservations de conservation de conservations de conservations de conservations de conservation de conservations de conservation	porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? ences du projet identifiées as ? Non Si oui, décrivez lescences du projet identifiées au serces du projet id	porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? ences du projet identifiées au 6.1 s? Non X Si oui, décrivez lesquelles

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
- -Plantation à distance des fossés et des fonds voisins.
- -Pas d'intrants, amélioration par rapport à l'usage précédent.
- -Recommandation d'enlèvement des filets de protection, inutiles après plusieurs années.
- -Arrêt de la culture intensive (maïsiculture).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- -Il ne compromet pas le potentiel agronomique et écologique de la parcelle.
- -Il aurait un impact positif sur le sol et l'environnement, par rapport à l'usage précédent.
- -Il n'a pas d'impact négatif identifié, et la présence de Peupliers a par ailleurs des aspects positifs (vis à vis des risques inondation et du stockage de CO2).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

8.1 Annexes obligatoires							
Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - $\mathbf{non\ publié}$;	×					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.						

8.2 Autres annexes volontairement transmise	par le maître d'ouv	rage ou pétitionnaire
---	---------------------	-----------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	9. Engagement et si	ignature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	Paunat	le, 22/12/2018
Signature		
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus	



de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Adresse			
Numéro 3 Extension	Nom de la voie IM	IPASSE AMBRO	ISE CROIZAT
Code Postal 3 1 5 0 0 Localité TOULO	OUSE	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Pays FRANCE
Tél 06.86.48.94.29) (F	=ax	
Courriel lavigne.labege@wanadoo.fr			
Personne morale			
Adresse du siège social			
Numéro Extensio n	Nom de la voie		
Code postal Localité			Pays
Tél	F	=ax	
Courriel	@		
Personne habilitée à fournir des renseianements sur la présente demande			
Nom	F	Prénom	
Qualité			
Tél	F	Fax	
Courriel	@		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

ANNEXE 2





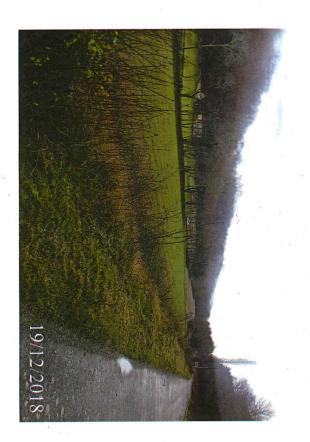








P6: Photo 6



Département : DORDOGNE

Commune: **PAUNAT**



Section : F Feuille: 000 F 02

Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/12/2018 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2017 Ministère de l'Action et des

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES [

ANNEXE 4

Preget: Plantation de 145 à 205 Peuplieus.

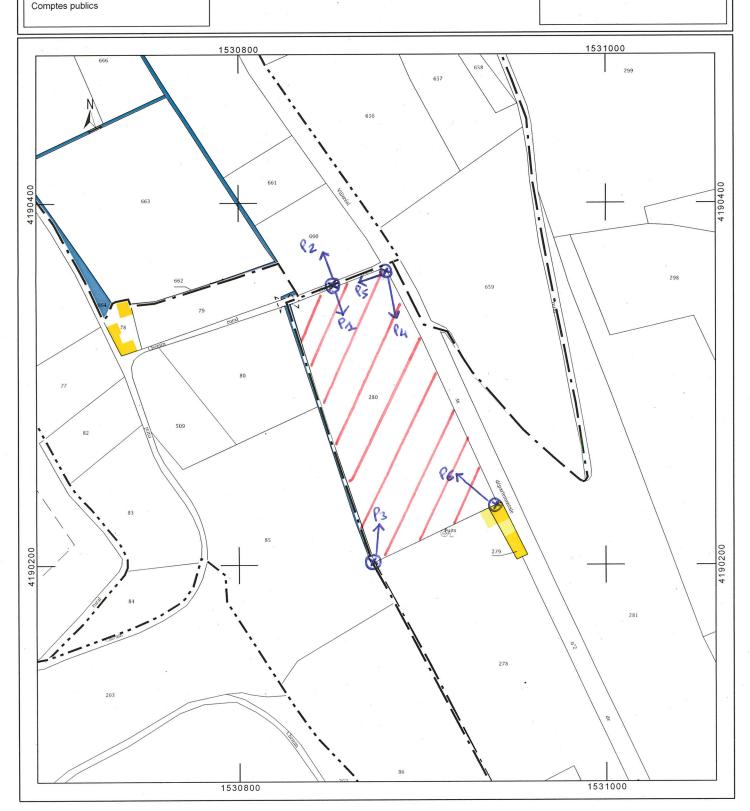
8-1. : Prêse de vue + numéro des photos (annexe 3)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pole topo de gestion cadastrale PERIGUEUX CITE ADMINISTRATIVE 24016

24016 PERIGUEUX CEDEX tél. 05 53 03 35 00 -fax cdif.perigueux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANDEXE S





© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-

12 Reget = PRantation de 145à 205 Peuplieus